

Département
du BAS-RHIN

Arrondissement
de HAGUENAU

COMMUNE D'OFFENDORF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 septembre 2022

Sous la présidence de M. Denis HOMMEL, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	16
Membres absents non-excusés :	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	3

Conseillers présents : Mmes et MM. Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Sandra STRASSER, Adjointes au Maire

Mmes et MM. Raymond FRIEDMANN, Paulette SCHIFF, Patrick KAUFFMANN, Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER, Cathy SCHOTT, Françoise ADLER, Gaëlle NOE, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER, Julien HAGUENAUER, Nicolas ESCHBACH, Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Doris GOETZ procuration à M. Nicolas FORTMANN, M. Bernard STURNI procuration M. Raymond FRIEDMANN, Mme Agnès TAUBENNEST procuration à Mme Sandra STRASSER

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Nicolas ESCHBACH

POINT 03.2 : AFFAIRES GENERALES – travaux au presbytère

Le nouveau curé M. Irénée Valachie a choisi d'être logé au presbytère d'Offendorf. Il a sollicité la commune pour la réalisation des divers travaux dont certains sont pris en charge pour moitié par la commune.

Ainsi la commune prend en charge les travaux suivants et refacturera la moitié du coût à la paroisse :

- Démolition d'un mur intérieur – société BATHEA pour un montant de 1 775 € HT
- Rénovation de la cage d'escalier et du couloir du rez-de-chaussée – société J2P Rénov pour un montant de 8 532,60 € HT.

En sus la commune doit prendre en charge une réparation au niveau de l'armoire électrique pour un montant de 715 € HT. Cette dépense incombe au propriétaire.

La commune porte également les dépenses suivantes en qualité de maître d'ouvrage et refacturera la totalité des travaux HT à la paroisse :

- Installation d'une nouvelle cuisine – montant estimé à 6 700 € HT,
- Installation d'un nouveau garage – montant estimé à 10 900 € HT.

Soit

- un coût total des travaux estimé à **28 622,60 € HT**,
- dont un reste à charge de la commune de 5 868,80 €,
- et un préfinancement de la TVA à hauteur de 4 700 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

- **PREND ACTE** des travaux programmés au presbytère et du financement de ceux-ci.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

Certifié exécutoire depuis le

12.09.2022

Denis HOMMEL
Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 8 septembre 2022

Denis HOMMEL
Maire

